



Règlement du concours photos sur le thème des Jeux Olympiques

PRÉAMBULE

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue organise, avec l'association L'Isle aux images, un concours photos intitulé « L'Isle Olympique ». Il s'adresse aux personnes âgées de 8 à 99 ans passionnées de photos qui souhaitent faire partager leur vision « olympique » de la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue et de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Ce concours, sans droit d'inscription et sans obligation d'achat, est réservé aux photographes amateurs, qu'ils soient l'Islois ou non.

FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

Organisateurs

Ville de l'Isle-sur--orgue (Direction Culture et Vie Locale) et association L'Isle aux images (club photos)

Composition du jury

- Trois membres des services municipaux : Culture (2), communication (1).
- Trois membres du Club Photo « L'Isle aux images »

Catégories

Le concours est divisé en deux catégories, dans chacune desquelles seront désignés des lauréats :

- Catégorie 1 : photographie en couleur ;
- Catégorie 2 : photographie en noir et blanc.

Modalités de participation

La participation au concours est libre et gratuite. Celui-ci est ouvert à toute personne entre 8 et 99 ans.

Pour participer, chaque candidat est tenu d'adresser sa ou ses photo(s) par mail à l'adresse culture@islesurlasorgue.fr entre le 1^{er} mai et le 15 août 2024.

L'objet du mail doit indiquer « L'Isle Olympique » et le corps du mail contenir le lieu de la prise de vue, le nom et prénom du participant ainsi que ses coordonnées téléphoniques, et la ou les catégorie(s) dans laquelle(lesquelles) il souhaite concourir.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les prix attribués ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur contre-valeur en argent, ni à un échange à la demande des gagnants.

Droit à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de(s) la photo(s) transmise(s) dans le cadre du présent concours. Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent : la participation au concours implique qu'ils détiennent toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la diffusion de ces images (individus majeurs ou mineurs, lieux ou objets privés, etc.), en cas de litige, la responsabilité du participant sera seule engagée

Caractéristiques des photos

Les photos devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- Photos obligatoirement réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse entre le mercredi 1^{er} mai et le jeudi 15 août 2024 inclus.
- Photos numériques uniquement, au format JPG, avec un maximum de 10 Mo
- Photos couleurs ou noir et blanc
- Photos légendées avec la date et le lieu de la prise de vue
- Trois photos sont autorisées par participant par catégorie (une seule photo primée par personne)
- Deux catégories « la plus belle photo » en couleur et noir & blanc

Critères de sélection

La notation de la ou des photo(s) de chaque candidat se fait sur la base des critères suivants : pertinence, créativité, caractère innovant de la prise de vue, cadrage, traitement de la lumière et esthétisme. Le jury apprécie souverainement la qualité des photos et détermine un classement entre elles en fonction des critères susvisés.

RÉSULTATS DU CONCOURS

Le jury se réunit entre le 16 et le 31 août 2024 afin de déterminer les vainqueurs et les lauréats de chaque catégorie du concours. Une remise des prix publique est organisée au cours du mois de septembre 2024. Les noms des vainqueurs et lauréats sont annoncés au cours de cette remise des prix. La décision du jury ne peut faire l'objet d'aucun recours.

Les vainqueurs dans chaque catégorie se voient chacun remettre les prix suivants : un bon cadeau pour un stage photo d'une valeur de 100 euros, des cadeaux ville et des catalogues CAMPREDON art & image. Les lauréats classés en deuxième et troisième position dans chaque catégorie se voient chacun remettre les prix : des cadeaux ville et des catalogues CAMPREDON art & image.